

2025/.....
Parafe

ARRETE N°40/2025

OBJET : NUMEROTATION DU NOUVEAU PROGRAMME IMMOBILIER SIS 3 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE, NUMERO 107

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-28 ;

Vu l'article L 162-1 du code de la voirie routière ;

Vu la demande de numérotage formulée par la SCCV Les Jardins de Quentin ;

Vu l'arrêté municipal n°78/2020 du 12 novembre 2020 déterminant les conditions du numérotage dans la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le numérotage de la parcelle cadastrée section BE, n° 107, est assuré par la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté ;

Article 2 : La parcelle cadastrée section BE, n° 107, portera le n° 3 dans l'Avenue du Général de Gaulle : 3A pour le Bâtiment A et 3B pour le Bâtiment B ;

Article 3 : La fourniture des plaques de numérotation est à la charge du propriétaire ;

Article 4 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 25 mars 2025

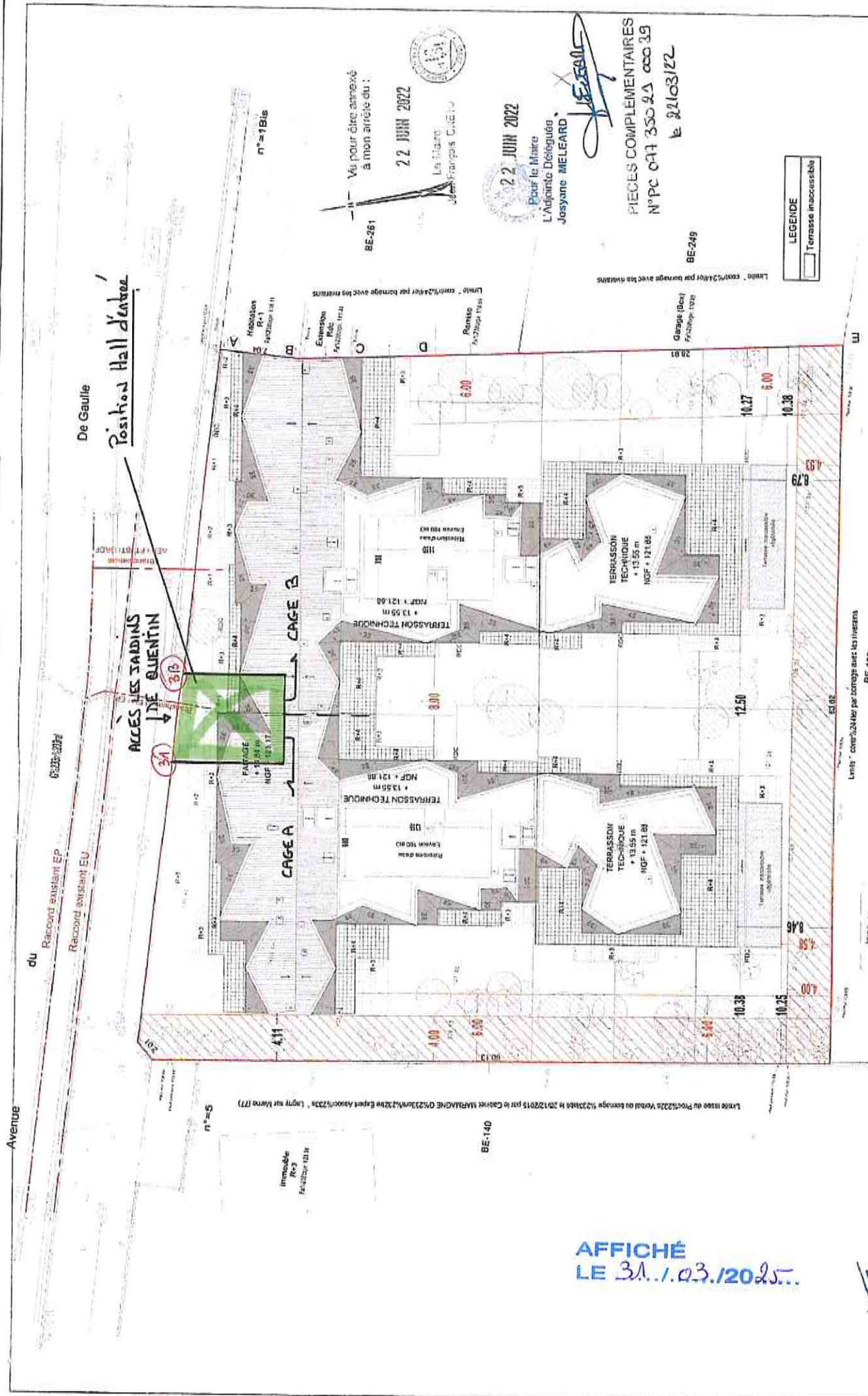
Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com



AFFICHÉ
LE 31.1.2025.

MAÎTRE D'OUVRAGE		MAÎTRE D'OEUVRE	PROJET		Permis de construire: pièces complémentaires	
 ARV GROUPE	25-30 rue du Puy - 77120 LAGNY SUR MARNE Tél. 01 60 01 39 00 Fax 01 60 01 39 00	 Agence Laurent Fournet architectes	Construction de logements 3 Avenue Général de Gaulle 77130 OZOIR LA FERRIERE	REÇU EN PREFECTURE le 31/03/2025 Application approuvée E. Bouillon	Mars 2022	ECH: 1:300m
						05